



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES  
AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE ET  
DES FINANCES

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

## Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2019

# Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Franck Riester, ministre de la Culture lancent les Etats généraux des industries culturelles et créatives

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Franck Riester, ministre de la Culture ont réuni ce jour les principaux acteurs des secteurs des industries culturelles et créatives (ICC) pour lancer les Etats Généraux des ICC, qui seront pilotés par Catherine Pégard et Bruno Patino. Ces Etats Généraux ont vocation à être le point de départ d'une dynamique de structuration de ces différentes industries en une véritable filière.

Espace partagé de liberté et de création, essentiel à la cohésion de notre société et à la vitalité de notre démocratie et, instrument indispensable à l'affirmation de notre influence et du modèle européen sur la scène internationale, la culture est également un puissant vecteur de développement économique pour notre pays et nos territoires. C'est ce que démontre le troisième *Panorama des ICC*, réalisé pour France créative par le cabinet EY, dont les conclusions sont publiées aujourd'hui ([Étude accessible ici](#)).

Globalement très dynamiques, les ICC sont fortement ancrées dans les territoires, où elles génèrent d'importantes retombées économiques et ont également une forte capacité de projection sur les marchés extérieurs. Elles ne sont cependant pas toutes suffisamment en capacité de relever les défis auxquels elles sont confrontées, en particulier la transformation radicale des modes de consommation et l'apparition de nouveaux acteurs opérant à l'échelle mondiale. Les réponses à ces enjeux ne sont pas exactement identiques dans tous les secteurs, mais traduisent des réflexions communes et invitent à développer des actions conjointes.

Ces Etats généraux, qui se réuniront de décembre 2019 à mars 2020, rassembleront des représentants de tous les secteurs dans des groupes de travail autour de thèmes

d'intérêts communs : accès au financement, enjeux de protection de la propriété intellectuelle, exportation, intelligence artificielle, formation etc. Concernant le volet international, ils s'appuieront notamment sur les travaux du comité stratégique sur l'export des ICC, piloté par Jean-Yves Le Drian et Franck Riester.

Les conclusions de ces groupes seront présentées au printemps 2020 au Président de la République, qui installera un comité stratégique de filière (CSF) chargé d'établir, d'ici fin 2020, un contrat de filière sur le modèle de ce qui existe en matière de filière industrielle.

Le CSF associera des représentants des entreprises et de l'Etat et aura vocation à porter des projets transverses à plusieurs ICC. Il aura vocation à se coordonner avec les démarches de structuration préexistantes ou à venir qui seraient portées par une ou plusieurs ICC en particulier.

Afin de déterminer au mieux la composition et le programme de ces groupes de travail, le ministère de la Culture et le ministère de l'Economie et des Finances lancent aujourd'hui une consultation en ligne pour les professionnels du secteur accessible en suivant ce lien :

[www.entreprises.gouv.fr/ouverture-d-consultation-ligne-pour-industries-culturelles-et-creatives-icc](http://www.entreprises.gouv.fr/ouverture-d-consultation-ligne-pour-industries-culturelles-et-creatives-icc)

D'ores et déjà, le Gouvernement s'engage avec deux nouveaux dispositifs de financement que le président de la République avait annoncés le 13 mai dernier, devant les représentants du monde de la musique, du cinéma, du livre, de l'audiovisuel, du jeu vidéo, des créations numériques, des arts visuels, du spectacle vivant, de la presse et de l'architecture et qui sont désormais opérationnels :

- Le Fonds Industries Culturelles et Créatives opéré par Bpifrance et doté de 225M€ ;
- Un renforcement de la capacité en prêts participatifs de l'IFCIC à hauteur de 25 M€.

En unissant leurs efforts, les industries culturelles et créatives françaises pourront continuer à se développer, à innover et à imaginer ensemble les réponses aux défis auxquels elles font face.

A cette occasion, Jean-Yves Le Drian a déclaré : « Mieux accompagner les professionnels français des ICC à l'export, être au plus près de leurs besoins et les aider à conquérir de nouveaux marchés : tel est l'objectif partagé du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de son réseau diplomatique et culturel et de ses opérateurs, qui sont pleinement mobilisés dans cette démarche de comité stratégique de filière. »

Pour Bruno Le Maire, « La culture est une composante essentielle du rayonnement de la France, notamment à l'international. Elle est également un vecteur de croissance et d'emplois grâce au dynamisme et à la capacité d'innovation de nos industries culturelles et créatives. Le comité stratégique de filière nous permettra de fédérer ces énergies pour faire émerger les modèles gagnants à l'heure de la transformation numérique et assurer ainsi notre souveraineté culturelle et technologique. »

Franck Riester, a indiqué : « Les industries culturelles et créatives sont les forces vives de notre culture. Architecture, livre, cinéma, musique, audiovisuel, presse, radio, jeu vidéo, arts visuels ou encore spectacle vivant : les secteurs qu'elles représentent pèsent 640 000 emplois et 91 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est pour leur faire bénéficier pleinement de ce potentiel économique que nous lançons, aujourd'hui, les États généraux des ICC. Et que nous créerons, demain, le comité stratégique de filière. »

**Contact**

Ministère de l'Europe  
et des affaires étrangères  
Service de presse  
01 43 17 57 57  
[Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr](mailto:Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr)

**Contact**

Cabinet de Bruno Le Maire  
01 53 18 41 13  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la  
communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC